

Contrat de location

1. Les propriétaires du Château d'Heucourt, la famille Dilven-Nijhoff, adresse postale Biezenstraat 10, 4703 SM, Roosendaal, pendant la période de location mentionnée ci-dessous du Château d'Heucourt représentés par Madame Hélène Nijhoff, ci-après dénommée "locateur" et,
2. Monsieur et Madame
3. Adresse
Lieu

Ci-après dénommés "locataires"

Déclarent en tenant compte des conditions nommées ci-après et ci-jointes dans les articles 1 à 8, s'être mis d'accord que le locateur loue au locataire et le locataire loue du locateur, pour utilisation le Château d'Heucourt en France, mis à part quelques espaces de rangement indiqués dans le bâtiment, ainsi que le domaine qui en fait partie, tout l'inventaire et ce qui y revient, pour la période mentionnée ci-dessous débutant le:

2014 à partir de 16.00 heures

et se terminant le:

2014 à 10.00 heures

pour une capacité maximum de 16 personnes au total, au prix de location de €.

Le/La locataire déclare verser au locateur, 10 jours avant la date d'arrivée, un dépôt de garantie de € 400,-- (y compris € 125,-- de forfait ménage) par virement sur le compte bancaire numéro: IBAN NL78RABO0181948729.

Ainsi soussignés et en double exemplaire (lieu et date)

Locateur (nom et signature)

Locataire (nom et signature)

Conditions

1. Loyer

Le loyer convenu s'applique uniquement à la période indiquée ci-dessus et à condition que le nombre de personnes ne dépasse pas le nombre déclaré par le locataire. Dans le prix du loyer sont inclus les frais pour l'eau, mais non ceux pour l'électricité, le gaz, la literie, le linge de maison et le nettoyage à la fin du séjour.

2. Paiement

Le/La locataire déclare avoir reçu la facture du loyer et qu'il/elle versera 30% de la somme en guise d'acompte lors de la signature de ce contrat, dans la mesure où entre le moment de la signature du présent contrat et le début de la période de location il y ait un laps de temps de plus de six semaines. Le/La locataire déclare qu'il/elle aura versé la totalité de la facture au plus tard six semaines avant le début de la période de location.

3. Annulation/résiliation

Le locateur aura le droit de dissoudre ce contrat si le loyer n'est pas payé ou pas payé à temps ou si le locataire ne respecte pas une ou plusieurs des conditions mentionnées dans le contrat, notamment en ce qui concerne l'utilisation du Château d'Heucourt par un nombre de personnes supérieur à celui déclaré par le locataire comme mentionné ci-dessus. Si après la signature de ce contrat le locataire en demande la résiliation, le locateur aura le droit d'exiger du locataire une partie du loyer convenu sachant, en pourcentage de la somme totale du loyer: jusqu'à 42 jours avant le début de la période de location: 30%; à partir du 42ième jour jusqu'à 28 jours avant le début de la période de location: 60%; à partir du 28ième jour jusqu'au jour de l'arrivée: 90% et le jour de l'arrivée ou plus tard: 100% .

4. Dépôt de garantie

Le/La locataire déclare qu'il/elle a payé dépôt de garantie au locateur comme mentionné dans le contrat de location, et ce avant le début de la période de location et ou de la réception des clés du Château d'Heucourt. Le locateur déclare rendre ce dépôt de garantie par virement bancaire au locataire à la fin de la période de location, déduction faite d'éventuels frais comme mentionnés et dénommés dans le présent contrat. Le/La locataire déclare qu'il/elle est d'accord avec une déduction partielle ou totale du dépôt de garantie pour une éventuelle remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

5. Responsabilité

Le/La locataire déclare avoir la responsabilité conjointe et solidaire du Château d'Heucourt durant la période de location pour toutes les obligations émanant de ce contrat de location. Le/La locataire assume l'entière responsabilité pour tout dommage au Château d'Heucourt provoqué par le/la locataire ou causé par ses actes ou négligences, dommages comprenant aussi d'éventuels dommages d'ordre commercial tel que ne pouvant louer à autrui à l'issue de la location du Château d'Heucourt à cause de dommages ou négligences occasionnés par le locataire durant la période de location. Le/La locataire devra indemniser le locateur pour les réclamations de tiers pour dommages ou blessures aux personnes ayant eu l'autorisation du locataire de pénétrer le Château d'Heucourt et qui ont eu lieu dans ou sur le terrain du Château d'Heucourt

pendant la période de la location. Le/La locataire déclare s'être assuré adéquatement contre ce genre de dommages.

6. Utilisation du Château d'Heucourt

Le locateur déclare louer le Château d'Heucourt exclusivement au locataire pendant la période précitée.

Le locataire est tenu de jouir du Château d'Heucourt en bon père de famille et conformément à l'objectif habituel du Château d'Heucourt. Le locataire sait que l'utilisation du Château d'Heucourt se limite exclusivement au locataire et les personnes qui l'accompagnent et qu'il/elle ne laissera utiliser par personne d'autre le Château d'Heucourt, ni pour argent ni pour rien.

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

Le locataire déclare respecter les instructions et indications du locateur en ce qui concerne l'utilisation des lieux et de son inventaire et d'utiliser tous les appareils et autres conformément au mode d'emploi.

Le locataire déclare ne pas apporter de modifications au Château d'Heucourt et de bien maintenir l'état de propreté du Château d'Heucourt. À la fin de la période de location le locataire laissera le Château d'Heucourt tel qu'il/elle l'aura trouvé à son arrivée conformément aux règles d'utilisation. Le/La locataire déclare avoir reçu ce règlement de maison.

7. Inventaire

Le locataire déclare qu'il/elle a eu la liste de l'inventaire du Château d'Heucourt et de l'approuver. Toute réclamation relative à l'inventaire doit être déclarée dans les six heures à compter de l'entrée dans le Château d'Heucourt.

Si à la fin de la période de location un ou plusieurs objets manquent ou sont endommagés, le coût de la réparation ou du remplacement sera à la charge du locataire.

8. Publicité et copyright

Bien que notre site internet soit géré avec le plus grand soin, nous déclinons toute responsabilité à propos de l'exactitude et l'exhaustivité du contenu. Lorsque vous utilisez les liens hypertexte de références vers d'autres sites le Château d'Heucourt n'assume aucune responsabilité pour les informations fournies sur ces sites. Aussi déclinons nous toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait être subi de par ce fait.

De tous les textes et images sur notre site internet le droit d'auteur incombe au Château d'Heucourt. Cela signifie que rien ne peut être copié sans la permission du Château d'Heucourt.

9. Propriété et vente

En signant ce contrat le/la locataire/utilisateur/trice déclare savoir que le Château est en vente.

Si un contrat de vente est conclu, et que l'acheteur affirme vouloir utiliser le Château à propre usage, le locateur a le droit de dissoudre le présent contrat de location/utilisation, si la date de l'utilisation particulière du bien loué par le locataire est prévue dans six mois ou plus.

Tout dépôt éventuel de fonds sera restitué au locataire/utilisateur sans intervention judiciaire.

10. Droit appliqué/litiges

Au présent contrat s'applique le droit Néerlandais. Tous les litiges pouvant découler du présent accord seront exclusivement subordonnés à l'avis de l'autorité compétente, soit la Cour de s'Hertogenbosch.